

# Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 8 décembre 2016

## Le préfet du Jura, les élus de Lons-le-Saunier et de Dole et l'Office public de l'habitat (OPH) signent les conventions-cadres d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des quartiers prioritaires des villes (QPV) de Lons-le-Saunier et de Dole

Le **jeudi 8 décembre 2016**, Richard VIGNON, préfet du Jura, Clément PERNOT, président de l'office public de l'habitat (OPH) du Jura, Maurice GALLET, premier vice-président de l'espace communautaire Lons agglomération (ECLA) représentant Jacques PELISSARD, Mathieu BERTHAUD, adjoint au maire de Dole, représentant Jean-Marie SERMIER et Jean-Pascal FICHERE, président de la communauté d'agglomération du Grand Dole ont signé **les conventions-cadres d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de Lons-le-Saunier et de Dole.**

Afin de soutenir les bailleurs sociaux dans leur démarche d'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV), l'Etat leur permet de bénéficier d'un **abattement de 30 % sur la TFPB** concernant leur patrimoine immobilier situé dans ces quartiers.

Le montant de l'abattement de la TFPB prévu dans les conventions pluriannuelles signées ce jeudi 8 décembre 2016 est estimé pour la période 2016-2018, à **290 697 euros** pour 1 693 logements du QPV de la Marjorie et des Mouillières et **34 450 euros** pour 109 logements du QPV des Mesnils Pasteur.

Ces conventions ont été précédées de la signature d'autres conventions d'abattement le 18 mai 2016 par l'OPH de Saint-Claude (**260 000 euros** d'abattement pour 1 070 logements) et de Dole du Jura Habitat (**705 952 euros** d'abattement pour 1 117 logements).

PRÉFECTURE DU JURA  
8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « horaires »



@Prefet39

En contrepartie de cet avantage fiscal substantiel, les bailleurs doivent élaborer, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, un plan d'actions pluriannuel chiffré permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants des QPV.

Ainsi, des actions d'amélioration de la vie quotidienne sont programmées tant à Lons-le-Saunier (renforcement du gardiennage et surveillance, agents de médiation sociale, enlèvement de tags et de graffitis, actions d'accompagnement social spécifique, petits travaux d'amélioration du cadre de vie...), qu'à Dole (un fruit pour la récréation, soutien pour les jardins partagés, sensibilisation au tri des déchets, participation au financement de l'installation d'une clôture autour des jardins...).

Les engagements des bailleurs sociaux se concrétisent par la signature de convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB entre l'État, les collectivités locales et les bailleurs.

L'inscription dans les contrats de ville de l'abattement de 30 % sur la TFPB pour les QPV a initialement été prévue lors du comité interministériel des villes (CIV) du 19 février 2013, puis confirmée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et maintenue par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) 2015 pour la période de 2016 à 2020.

Ce dispositif complète l'action des partenaires en faveur des QPV. En 2016, le soutien spécifique de l'Etat aux 3 contrats de ville du Jura s'élevait à plus de 383 000 euros.

**PRÉFECTURE DU JURA**

8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « horaires »



@Prefet39